



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

# T 201 Polybuz® Trendy

Date: 4. 1. 2013

page 1 / 12

## 1. Identification du mélange et de la société / l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

T 201 Polybuz® Trendy

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Produit de nettoyage et d'entretien, à diluer à l'eau, à l'usage des professionnels selon les indications portées sur la fiche technique.

Catégorie de processus (quant aux explications voir section 16): PROC 8, PROC 10.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fabricant:</b>  <b>BUZIL-Werk Wagner</b> GmbH & Co. KG Fraunhofer Str. 17 D-87700 Memmingen Tel. + 49 (0) 8331 / 930-6 Fax + 49 (0) 8331 / 930-880 Email <a href="mailto:labor@buzil.de">labor@buzil.de</a> <a href="http://www.buzil.com">www.buzil.com</a>	<b>Distributeur en Suisse:</b>  Gertsch & Co. AG Riedackerstr. 17, CH-8153 Rümlang, Tel. + 41 (0) 44 / 8176000 Fax + 41 (0) 44 / 8176001 e-mail <a href="mailto:info@gertschag.ch">info@gertschag.ch</a> <a href="http://www.gertschag.ch">www.gertschag.ch</a>
---	---

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0) 8331 / 930-730

Suisse: 145



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

## **T 201 Polybuz<sup>®</sup> Trendy**

Date: 4. 1. 2013

page 2 / 12

## **2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification du mélange**

Le produit ne correspond pas aux critères de classification "irritant" et "nocif" selon la directive européenne 1999/45/CE. En raison de sa teneur en composants dangereux, certains effets sont toutefois possibles, décrits à la section 11.

Le produit ne brûle pas de façon autonome. Malgré un point d'éclair < 55°C, une classification en catégorie "inflammable" n'a pas de raison d'être.

### **2.2. Éléments d'étiquetage (selon 1999/45/CE)**

Bien que ce produit ne soit pas soumis à l'obligation d'identification, nous recommandons d'observer les conseils de sécurité.

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### **2.3. Autres dangers**

Le produit ne contient pas de substances qui sont identifiées comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou comme substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) selon le règlement 1907/2006/CE annexe XIII.

Après l'ingestion et le vomissement risque d'asphyxie en raison de la formation de mousse.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

## T 201 Polybuz<sup>®</sup> Trendy

Date: 4. 1. 2013

page 3 / 12

### **3. Composition / informations sur les composants**

**Composition (selon 648/2004/CE):**

<5% agents de surface anioniques, <5% agents de surface non ioniques, contient des parfums (Benzyl Salicylate, Hexyl Cinnamal, Citronellol, Butylphenyl Methylpropional). Autres composants: alcool, agents auxiliaires, colorants.

**Composants dangereux:**

1-5% agents de surface anioniques, CAS 25155-30-0, EINECS/ELINCS 246-680-4

Xn - Nocif; R 22, R 38, R 41

Acute Tox. 4; Eye Dam. 1; Skin Irrit. 2; H 302, H 318, H 315

Toxicité aiguë:

LD<sub>50</sub> (cutanée, rat) > 2000 mg / kg

LD<sub>50</sub> (orale, rat) > 200 mg / kg

LD<sub>50</sub> (inhalation, poussières/brouillard, rat) > 5 mg/l/4h

1-5% agents de surface non ioniques, CAS 169107-21-5, EINECS/ELINCS ---

Xn - Nocif; R 22, R 41

Acute Tox. 4; Eye Dam. 1; H 302, H 318

Toxicité aiguë:

LD<sub>50</sub> (cutanée, rat) > 2000 mg / kg

LD<sub>50</sub> (orale, rat) > 200 mg / kg

LD<sub>50</sub> (inhalation, poussières/brouillard, rat) > 5 mg/l/4h

15-30% éthanol, CAS 64-17-5, EINECS/ELINCS 200-578-6

F - Facilement inflammable; R 11

Flam. Liq. 2; H 225

Valeurs limites d'exposition (8 heures):

France: 1900 mg / m<sup>3</sup>

Belgique: 1907 mg / m<sup>3</sup>

Suisse: 960 mg / m<sup>3</sup>

Toxicité aiguë:

LD<sub>50</sub> (cutanée, rat) > 2000 mg / kg

LD<sub>50</sub> (orale, rat) > 2000 mg / kg

LD<sub>50</sub> (inhalation, vapeurs, rat) > 20 mg/l/4h

Les textes des phrases R et mentions de danger (H) sont mentionnés à la section 16.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

## **T 201 Polybuz<sup>®</sup> Trendy**

Date: 4. 1. 2013

page 4 / 12

### **4. Premiers secours**

#### **4.1. Description des premiers secours**

**Après inhalation:**

Donner de l'air frais.

**Après contact avec la peau:**

Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

Retirer les vêtements contaminés par le produit.

**Après contact avec les yeux:**

En écartant les paupières, rincer à l'eau courante pendant plusieurs minutes.

**Après ingestion:**

Rincer bien la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir section 11.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. En cas d'ingestion d'une grande quantité donner une anti-mousse (Dimeticon).

### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens appropriés: eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, gaz carbonique, produit chimique sec.

Moyen non-approprié: jet d'eau à grand débit.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant du mélange**

Résidus de combustion éventuels: monoxyde de carbone, gaz carbonique.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Maintenir froid le récipient en vaporisant avec de l'eau.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

## **T 201 Polybuz® Trendy**

Date: 4. 1. 2013

page 5 / 12

### **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Porter un équipement de protection individuel (voir section 8).  
Tenir à l'écart de toutes sources d'ignition.  
Veiller à une aération suffisante.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface ni dans les nappes d'eau souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).  
Il est permis de jeter de quantités faibles (jusqu'à dix litres environ) avec beaucoup d'eau à l'égout.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les avertissements et les mesures de précaution mentionnés aux sections 7 et 8.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

## **T 201 Polybuz® Trendy**

Date: 4. 1. 2013

page 6 / 12

### **7. Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement conformément aux indications de la fiche technique.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Tenir à l'écart de toutes sources d'ignition - ne pas fumer.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Ne pas mélanger à d'autres produits.  
Porter un équipement de protection individuel (voir section 8).  
Ne manger, ni boire, ni fumer dans des zones de travail.  
Après l'utilisation se laver les mains.  
Ôter les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer les zones où l'on mange.

#### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage (VCI): 12.

#### **7.3. Utilisations finales particulières**

Voir section 1.2.  
Code de GISBAU: GU 50.

### **8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

Voir section 3.

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Equipement de protection individuelle nécessaire:

Protection respiratoire:	Non nécessaire quand le produit est utilisé conformément aux indications portées sur la fiche technique.
Protection des mains:	Gants de protection selon la norme EN 374. Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.
Protection des yeux:	Non nécessaire.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

## **T 201 Polybuz<sup>®</sup> Trendy**

Date: 4. 1. 2013

page 7 / 12

### **9. Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect:** liquide

**Odeur:** parfum

**pH (20 °C):** 5,5 – 6,5

**Point de fusion:** - 10 °C

**Point d'ébullition:** > 82 °C

**Point d'éclair:** 31 °C

**Densité (25 °C):** 0,97

**Solubilité dans / miscibilité avec l'eau:** entièrement soluble

**Viscosité (25 °C):** < 10 mPas

#### **9.2. Autres informations**

D'autres données n'ont pas été enquêtées sur le plan physico-chimique.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

## **T 201 Polybuz® Trendy**

Date: 4. 1. 2013

page 8 / 12

### **10. Stabilité et réactivité**

#### **10.1. Réactivité**

Aucune réactivité hors du commun n'est connue.

#### **10.2. Stabilité chimique**

Au plan chimique, le produit est stable dans les conditions de l'entourage normales (température de pièce).

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

En utilisant le produit conformément aux indications, des réactions dangereuses ne sont pas à attendre.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Chargement statique et réchauffement au dessus-du point d'inflammation.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune incompatibilité dangereuse n'est connue.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au-dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation.

### **11. Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë des composants à concentration non-négligeable: voir section 3.

##### **Irritation, corrosivité, sensibilisation**

Classification du produit selon 1999/45/EC: voir section 2.

##### **Toxicité à dose répétée**

Des faits ne sont pas connus.

##### **Cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction**

Le produit ne contient pas de concentrations importantes de composants responsables à la cancérogénicité, à la mutagénicité et / ou à la toxicité pour la reproduction.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

## **T 201 Polybuz® Trendy**

Date: 4. 1. 2013

page 9 / 12

## **12. Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Agents de surface: CL<sub>50</sub> (poissons, daphnies) 1 - 10 mg / l.  
D'autres composants organiques: CL<sub>50</sub> (poissons, daphnies) >10 mg / l.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Agents de surface:  
Les agents de surface contenus dans ce produit respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation 648/2004/CE relatif aux détergents.

D'autres composants organiques:  
Les composants organiques contenus dans ce produit respectent au moins les critères de biodégradabilité définis dans le test OECD 302 B.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit ne contient pas de quantités importantes de substances bioaccumulables.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Des faits ne sont pas connus.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Voir section 2.3.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Un test écologique (en allemand ou en anglais), reprenant toutes indications détaillées relatives à l'impact sur l'environnement est disponible sur simple demande.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les emballages intégralement vidés devront être rincés abondamment à l'eau puis éliminés par recyclage, en décharge réglementée ou par incinération.

Code déchet du produit selon le catalogue européen des déchets (2000/532/CE):  
070604

Code déchet de l'emballage selon le catalogue européen des déchets (2000/532/CE):  
150102



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

## **T 201 Polybuz<sup>®</sup> Trendy**

Date: 4. 1. 2013

page 10 / 12

### **14. Informations relatives au transport**

#### **14.1. Numéro UN**

1170

#### **14.2. Nom d'expédition de Nations unies**

UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION, 3, III, (D/E)

#### **14.3. Classe de danger pour le transport**

3

#### **14.4. Groupe d'emballage**

III

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Pas de danger pour l'environnement selon 2.2.9.1.10 ADR.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir sections 6 – 8.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Le produit n'est pas déterminé pour le transport en vrac.

#### **14.8. Exemptions (LQ) selon 3.4.6 ADR**

Les emballages combinés présentant une contenance de l'emballage intérieur jusqu'à 5 litres et un poids total jusqu'à 30 kg ne sont pas soumis aux consignes de transport ADR, sauf 3.4.4. (identification du conditionnement extérieur avec le numéro UN).



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

## **T 201 Polybuz<sup>®</sup> Trendy**

Date: 4. 1. 2013

page 11 / 12

---

### **15. Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Composés organiques volatils (VOC) selon 1999/13/CE: < 30%.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le produit n'a été soumis à aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement 1907/2006/CE, annexe I.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010, annexe I

## T 201 Polybuz® Trendy

Date: 4. 1. 2013

page 12 / 12

### **16. Autres informations**

#### **Termes des phrases „R“ (voir section 3)**

- R 10 Inflammable.
- R 11 Facilement inflammable.
- R 12 Extrêmement inflammable.
- R 20 Nocif par inhalation.
- R 21 Nocif par contact avec la peau.
- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 34 Provoque des brûlures.
- R 35 Provoque de graves brûlures.
- R 36 Irritant pour les yeux.
- R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### **Termes des mentions de danger (voir section 3)**

- H 220 Gaz extrêmement inflammable.
- H 225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H 226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H 302 Nocif en cas d'ingestion..
- H 304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H 312 Nocif par contact cutané.
- H 314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H 315 Provoque une irritation cutanée.
- H 317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H 318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H 319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H 332 Nocif par inhalation.
- H 335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H 336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H 370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H 373 Risque présumé d'effets graves pour les organes a la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H 400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H 410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H 411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H 412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau..

#### **Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12**

- PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.
- PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.
- PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).
- PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains.